

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P1

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°1

Quelle est la plus-value de l'accompagnement des documents d'urbanisme par une Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P2

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°2

Qu'appelle-t-on le « porter à connaissance » et à qui incombe-t-il ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P3

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°3

De quels outils juridiques dispose-t-on pour protéger le patrimoine bâti d'un centre ancien ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P4

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°4

La création architecturale contemporaine dans les espaces protégés.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P5

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°5

Quels conseils donneriez-vous à un élu pour réussir un projet de lotissement sur sa commune ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P6

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°6

Quelles sont les conséquences et évolutions de l'artificialisation des sols ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P7

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°7

Les abords du monument historique.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P8

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°8

Qu'est-ce qu'un périmètre délimité des abords ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P9

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°9

Expliquez les différences entre un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), et les abords de monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P10

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°10

Quels sont les différents types d'avis de l'architecte des bâtiments de France ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P11

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°11

Les projets d'implantation de parcs éoliens ou parcs photovoltaïques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P12

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°12

Les panneaux solaires et le patrimoine architectural, paysager et urbain.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P13

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°13

Sites inscrits et sites classés, quelles différences ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P14

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°14

L'aménagement de l'espace public à l'heure du changement climatique et des exigences nouvelles en matière de développement durable.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P15

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°15

Pouvez-vous citer des associations ou structures qui peuvent conseiller et promouvoir une architecture, un urbanisme et/ou un paysage de qualité ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P16

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°16

Comment protéger le patrimoine non protégé ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P17

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°17

Les protections patrimoniales, frein ou moteur pour les territoires ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°3 : techniques d'aménagement et de construction

22-MC-ISCP-TECH-AM-CONST-ORAL-P18

Interrogation sur le sujet non choisi à la deuxième épreuve d'admissibilité (techniques de restauration ou techniques d'aménagement et de construction).

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 4

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°18

Le plan local d'urbanisme (PLU) patrimonial.